

# Dialogue entre la Suisse et la Chine sur les droits de l'homme

**Berne, 12.06.2018 - La 16e session du dialogue sur les droits de l'homme entre la Suisse et la Chine a eu lieu les 11 et 12 juin à Pékin. Le cadre confidentiel dans lequel se sont déroulés les entretiens a favorisé la tenue d'un débat ouvert, constructif et réciproquement critique sur la situation qui prévaut en matière de droits de l'homme aussi bien sur la scène internationale que dans les deux pays. Le système judiciaire et le système d'exécution des peines ainsi que les droits des minorités étaient au cœur des discussions.**

Une grande partie du dialogue sur les droits de l'homme a été consacrée cette année au système judiciaire et au système d'exécution des peines ainsi qu'aux droits des minorités. La Suisse a fait part de sa vive inquiétude à l'égard des poursuites pénales dont des avocats et des défenseurs des droits de l'homme font l'objet mais aussi du harcèlement et des atteintes à l'intégrité psychique et physique dont sont victimes leurs proches. Ce faisant, elle s'est appuyée sur des cas individuels. Une discussion approfondie a été menée sur la peine de mort. Les droits des femmes et des personnes handicapées ont également été abordés.

La Suisse a évoqué d'un ton critique la protection des minorités et de leurs droits au Tibet et dans la région du Xinjiang. Dans ce contexte, elle a insisté sur la dégradation de la situation en matière de droits de l'homme dans le Xinjiang et sur les graves atteintes aux droits de l'homme commises dans les camps de « rééducation » dans lesquels des milliers d'Ouïgours sont détenus. Le dialogue a par ailleurs porté sur l'engagement multilatéral des deux pays. La Suisse a en outre profité de l'occasion pour rappeler les mandats des mécanismes des Nations Unies en matière de droits de l'homme, celui du Conseil des droits de l'homme notamment, et pour souligner combien il importe que la société civile prenne part à ces dispositifs internationaux.

Le dialogue sur les droits de l'homme entre la Suisse et la Chine a été instauré en 1991.

---

## Adresse pour l'envoi de questions

Information DFAE  
Palais fédéral ouest  
CH-3003 Berne  
Tél.: +41 58 462 31 53

Fax: +41 58 464 90 47

E-Mail: [info@eda.admin.ch](mailto:info@eda.admin.ch)

---

### [Stratégie du DFAE en matière des droits de l'homme](https://www.eda.admin.ch/publikationen/fr/eda/menschenrechte-humanitaeres-migration/Strategie-Menschenrechte-160224.html)

(<https://www.eda.admin.ch/publikationen/fr/eda/menschenrechte-humanitaeres-migration/Strategie-Menschenrechte-160224.html>)

### [Relations bilatérales Suisse–Chine](https://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/laender-reise-information/china/schweiz-china.html)

(<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/laender-reise-information/china/schweiz-china.html>)

## **Auteur**

Département fédéral des affaires étrangères

<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media.html>

(<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media.html>)

Dernière modification 05.01.2016

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-71104.html>